



**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU
Lundi 25 avril 2022
à 19h30**

Membres présents BONHOMME Gilbert, CHIRAT Magali, FAURE Pierre Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, GOY Chrystèle, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, MURIGNEUX Thérèse, MURIGNEUX Cyril, PROTIERE Fabien,
Membres excusés GARIN Thérèse, MURAT Delphine, TRUC Frédéric.

Compte rendu du conseil du 28 mars 2022, une erreur s'est glissée « ...la taxe foncière n'existe plus pour la grande majorité des contribuables », il fallait lire taxe d'habitation.

PRÉSENTATION DU CEPOS

Monsieur le Maire laisse la parole à monsieur Thomas Robert, directeur du Parc Eco Habitat situé à Saint Symphorien sur Coise, madame Ahténaïs TRILLAT, chargé de mission Plan Climat et monsieur Maxime PEROTTO stagiaire venus présenter le CEPOS au conseil municipal. Monsieur ROBERT rappelle que le Parc Eco Habitat informe, conseille et accompagne gratuitement les particuliers mais aussi les 32 communes de la communauté de communes des Mons du Lyonnais dans les domaines du bâtiment, de l'énergie, et de la mobilité avec pour objectif d'accompagner les habitants des Monts du Lyonnais à l'adaptation au changement climatique. Monsieur ROBERT explique que les CEPOS sont une déclinaison du programme Territoire à Énergie Positive à l'échelle communale. Le réseau TEPOS en France réunit deux cent territoires ayant pour ambition de devenir "territoires à énergie positive en 2050". Monsieur PEROTTO et madame TRILLAT font état, chiffres et graphiques à l'appui de la consommation et production d'énergie sur la commune de MEYS et des pistes de réflexion afin d'améliorer la production et baisser la consommation dans les années à venir.

REGLEMENT DE LA GARDERIE MUNICIPALE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le règlement intérieur de la garderie qui s'applique à chaque famille pour cette année scolaire 2021-2022. Il indique que la garderie est ouverte à tous les enfants de plus de 3 ans contrairement à l'école qui accepte les enfants de moins de 3 ans sous certaines conditions. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ouvrir le service de la garderie périscolaire à tout enfant scolarisé régulièrement à l'école quel que soit son âge afin d'uniformiser les règlements de l'école et de la

garderie. Il demande au Conseil municipal de délibérer. Le conseil municipal valide le règlement de la garderie municipale à l'unanimité.

CONVENTION PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR CENTRE TECHNIQUE AVEC LE SYDER

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre de la démarche TEPOS (Territoire à énergie positive), il est nécessaire de mobiliser 100% du potentiel photovoltaïque de la commune et de montrer l'exemple en installant des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux. Il rappelle la réhabilitation et la construction du nouveau Centre Technique sur lequel sera mis en place 263 M2 de panneaux photovoltaïques.

Une convention d'occupation temporaire doit être conclue entre le SYDER et la Commune de Meys. Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette action et à approuver la convention d'occupation temporaire. Le conseil municipal approuve la signature de la convention avec le SYDER à l'unanimité.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RASED

Monsieur le Maire explique que le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés) est un réseau d'aide spécifique aux enfants en difficultés sous la responsabilité de l'éducation nationale. Pour gérer ses frais de fonctionnement et plus particulièrement ses fournitures de bureau, le RASED demande une subvention de fonctionnement aux communes en fonction du nombre d'élèves inscrits à l'école.

La participation demandée à la commune de Meys, pour l'année 2021/2022, est de 147,36 €.

Le maire demande aux conseillers de délibérer.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

CONVENTION ET ATTRIBUTION DES JARDINS FAMILIAUX

Monsieur le Maire rappelle que des jardins familiaux dans l'écoquartier, à la cure et un jardin sous l'ancienne école sont loués chaque année à des habitants. Monsieur le Maire propose au conseil municipal le renouvellement des conventions avec chaque famille bénéficiaire et le maintien du tarif symbolique demandé. Il regrette de ne plus avoir de jardin disponible pour satisfaire une nouvelle demande. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Rappel de l' invitation, le dimanche 15 mai à 10h à la bibliothèque de Meys, dans le cadre du dispositif « premières lectures » proposé par le Département du Rhône a été envoyée aux familles des enfants nés en 2020 et 2021 et aux élus
- La kermesse de l'école aura lieu au stade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Philippe GARNIER

Maire

